

Usse 5 Décembre 1962

Jehan MAYOUX

à André PARINAUD

Cher Monsieur,

Je lis le numéro d'Arts daté 5-12-62 décembre. Je conteste formellement la version donnée, page 2, par Hugnet d'un incident récent et le rôle qu'il me prête. Comme la Justice est saisie, je crois devoir lui réserver mon témoignage.

Cet épisode judiciaire ne touchera pas le fond de l'affaire. Hugnet persiste dans ses accusations aussi incroyables que révoltantes contre Benjamin Péret.

Vous qui avez organisé tant de débats, ne pourriez-vous réunir un jury de critiques et d'écrivains, désignés en nombre égal par chacune des parties? On verrait alors comment Hugnet justifie ses accusations contre Péret.

Je vous demande, conformément à l'usage, de publier ma lettre.

Recevez, je vous prie, mes salutations les meilleures

Jehan Mayoux  
31, Avenue Turgot  
USSEL - Corrèze.